

AIDE AUX DEVOIRS *Année scolaire 2017-2018*

Une aide aux devoirs est proposée, **en dehors des heures de cours**, à tous les élèves, pendant la journée ou de 16h30 à 17h45, en fonction des emplois du temps. Les élèves sont pris en charge par un adulte de l'établissement qui les accompagne dans la réalisation de leur travail scolaire (exercices, leçons, ...).

Je, soussigné (e) responsable légal de
l'élève..... de la classe de.....
souhaite qu'il participe à l'aide aux devoirs.

Vous pouvez cocher ci-dessous les horaires auxquels vous souhaiteriez inscrire votre enfant. Toutefois, l'établissement tiendra compte de l'avis des professeurs et se réserve le droit de ne proposer qu'une séance hebdomadaire par élève selon la disponibilité.

La participation des élèves à cette activité est soumise au respect du règlement intérieur.

<i>Lundi</i>	<i>8h à 9h</i>	
<i>Lundi</i>	<i>15h30 à 16h30</i>	
<i>Lundi</i>	<i>16h30-17h45</i>	
<i>Mardi</i>	<i>8h à 9h</i>	
<i>Mardi</i>	<i>9h à 10h</i>	
<i>Mardi</i>	<i>16h30-17h45</i>	
<i>Mercredi</i>	<i>8h à 9h</i>	
<i>Mercredi</i>	<i>11h à 12h</i>	
<i>Mercredi</i>	<i>13h-15h (pour les DM)</i>	
<i>Jeudi</i>	<i>8h à 9h</i>	
<i>Jeudi</i>	<i>15h30 à 16h30</i>	
<i>Jeudi</i>	<i>16h30-17h45</i>	

Les élèves inscrits doivent être présents à chaque séance sauf demande écrite du responsable légal.

Les élèves terminant les enseignements avant le début de l'aide aux devoirs quittent l'établissement et reviennent pour l'heure de l'aide aux devoirs. Les élèves qui le souhaitent peuvent rester au collège jusqu'à l'aide aux devoirs.

Pour tout renseignement, adressez-vous au service Vie Scolaire.